



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le
ID : 060-216004739-20240216-D15_02_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 février 2024

Délibération N°15/02.2024

Date de convocation :
09/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
23/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février 2024, à 19 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, JOLLET, KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT

Absents représentés : Mme AGOGUÉ (procuration à M. CHAMARD), M. MONTGILLARD (procuration à Mme PERROT), M. MORELLON (procuration à M. ETAIN)

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Laure MARTINS DOS SANTOS est désignée secrétaire de séance.

Objet : Acquisition foncière projet école – terrain D 432 à Ormoy-Villers

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu une DIA pour la vente de la Propriété de M. NAGEL, située 32 grande rue, qui comprend une parcelle de terrain nu, enclavée, jouxtant le terrain communal. Il a pris attache avec les futurs acquéreurs pour leur indiquer l'intérêt de la Commune à acquérir cette parcelle dans le cadre du projet d'ouverture de classe et d'extension de l'école.

Ils se sont accordés pour un prix d'achat de 8 000 € pour la parcelle D432, d'une surface de 407 m². Les frais de notaires estimatifs représentent 1850 €.

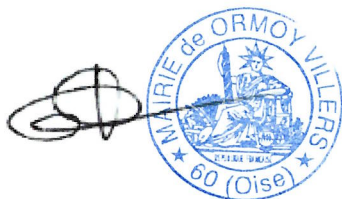
M. le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 pour)

- **VALIDE** l'achat de la Parcelle enclavée (cadastrée D 432) pour un montant de 8 000 € hors frais de droit et taxes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Le secrétaire de séance,
Laure MARTINS DOS SANTOS

Ormoy-Villers, le 19/02/2024
Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **19/02/2024**